

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	36 (1964)
Heft:	6
Artikel:	Enquête sur l'activité de la branche du bâtiment en 1963 et sur les constructions projetées pour 1964 (résultats provisoires)
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-125610

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Enquête sur l'activité de la branche du bâtiment en 1963 et sur les constructions projetées pour 1964 (résultats provisoires)

53

Exécutée comme de coutume avec la collaboration des cantons, des communes et des services fédéraux compétents, l'enquête du délégué aux possibilités de travail sur l'activité de la branche du bâtiment en 1963 et les constructions projetées pour 1964 a donné les résultats provisoires que voici:

Les *constructions annoncées* dont l'exécution est envisagée en Suisse cette année totalisent *13,9 milliards de francs* en chiffre rond, soit 2,3 milliards ou 20% de plus que l'an dernier. Quant aux travaux effectivement réalisés en 1963, ils ont représenté quelque *10 milliards de francs*, la progression au regard de 1962 s'inscrivant à près de 1,5 milliard ou 17%. La *différence* entre le volume des constructions prévues et celui des travaux exécutés en 1963 atteint le chiffre élevé d'un peu plus de 1,5 milliard de francs, quand bien même la branche du bâtiment a été mise à contribution jusqu'à l'extrême limite de sa capacité de production. En confrontant la valeur des constructions projetées pour 1964 et celle des travaux réalisés en 1963 dont le volume peut être considéré comme correspondant à la capacité actuelle de la branche du bâtiment, on s'aperçoit que la demande excédentaire équivaut assez exactement à 3,9 milliards de francs ou à 39% de la capacité de la branche. En admettant que la productivité puisse continuer à s'améliorer – développement qui ne saurait toutefois être très marqué selon certains indices et constatations – et que l'accroissement des coûts de construction consécutif au renchérissement se poursuive au même rythme que ces dernières années, on enregistre encore, dans le domaine des constructions, une *demande non satisfaite* atteignant le chiffre sans précédent de quelque *3 milliards de francs*. Il s'agit donc du montant jusqu'à concurrence duquel des projets de construction seront différés au cours de cette année.

L'enquête révèle en outre que l'écart susmentionné d'un peu plus de 1,5 milliard de francs entre les constructions exécutées en 1963 et les projets annoncés pour la même année a affecté dans une mesure absolument égale les travaux publics et les constructions privées. En 1963, les *travaux du secteur public* ont entraîné des dépenses s'élevant à près de 3,2 milliards de francs, le chiffre correspondant en 1962 étant légèrement supérieur à 2,5 milliards. L'augmentation s'établit ainsi à 650 millions de francs approximativement ou à 26% (année précédente: 24%). La construction de routes (routes nationales) a participé à cette progression à raison de 300 millions de francs environ (+33%). Quant aux *constructions privées*, elles ont

Ascenseurs – *Schlieren*



Fabrique Suisse de Wagons et d'Ascenseurs S.A.
Schlieren-Zurich

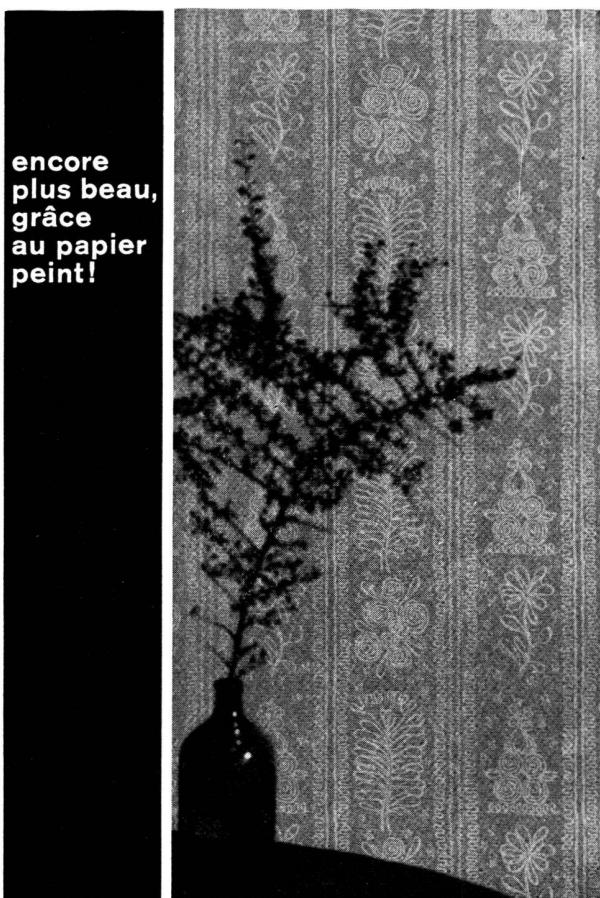
Rapidité – sécurité – Schlieren

atteint 6,8 milliards de francs en 1963 comparativement à 6 milliards en 1962, la plus-value s'inscrivant légèrement au-dessus de 800 millions de francs ou à 14% (année précédente: 9%). Elle est due presque exclusivement aux constructions industrielles (+400 millions) et à la construction de logements (+330 millions). De 1962 à 1963, la part des travaux publics au volume global des constructions est passée de 29,6 à 31,8% au détriment de la construction de logements, alors que les constructions industrielles ont absorbé en 1963, comme en 1962, un quart environ de la capacité de production de la branche du bâtiment. Il convient cependant de préciser que le notable accroissement du volume des travaux exécutés en 1963 au regard de 1962 reflète aussi l'*extraordinaire renchérissement du coût de la construction*.

Sur les 13,9 milliards auxquels sont estimées les constructions projetées pour 1964, 4652 millions ou 33,5% se rapportent à celles des pouvoirs publics et 9216 millions ou 66,5% à celles du secteur privé. Toutes les catégories de travaux recensés par l'enquête concourent à l'accroissement du volume des projets. La progression qu'enregistrent *ceux des pouvoirs publics* est de 18% au regard de 21% l'année précédente et découle essentiellement du développement des projets de construction de bâtiments. Le taux d'accroissement des *projets du secteur privé* est en forte hausse au regard de l'année précédente (+8%) et dépasse actuellement – quoique de peu – celui des constructions projetées par les pouvoirs publics (+21%). Cette évolution résulte principalement du développement des projets de construction de logements (+26%) et des projets appartenant à deux catégories de moindre ampleur, soit les «usines d'électricité privées» (+41%) et les «autres travaux privés» (+93%). Tout donne à penser que les perspectives économiques plus favorables qu'une année auparavant ont contribué également à l'accroissement du volume des projets de l'économie privée.

Les chiffres reproduits ci-dessus font apparaître on ne peut plus nettement que les *exigences posées cette année à la branche du bâtiment* restent manifestement excessives. Or la demande ne peut être satisfaite pour l'essentiel que par les entreprises du pays. Contrairement à ce qui est le cas dans le domaine des biens industriels et de consommation, il n'est possible d'étendre que dans une faible mesure, en recourant à l'étranger, la capacité de production en matière de constructions. La compétition à laquelle l'offre insuffisante donnera lieu provoquera dès lors inévitablement des hausses de prix. De surcroît, la perspective d'un renchérissement du coût de la construction aura pour effet d'amener un certain nombre d'intéressés à avancer l'exécution de leurs projets de construction, ce qui ne fera qu'accentuer la demande. L'accroissement des frais de construction entraîne par la suite non seulement une hausse des loyers, mais aussi une augmentation des coûts de production et, partant, des prix dans l'industrie, les arts et métiers et l'agriculture, ce qui donne une nouvelle impulsion à la spirale des prix et des salaires. Ce véritable mécanisme de renchérissement ne peut être endigué – du moins à court terme – qu'en adaptant la demande à la capacité disponible de la branche du bâtiment, ce qui implique l'ajournement des projets les moins urgents. C'est d'ailleurs le principe dont s'inspire le récent arrêté fédéral concernant la lutte contre le renchérisse-

encore
plus beau,
grâce
au papier
peint!



Pour l'aération moderne de cuisines

Bahco Silent

Il vaut vraiment la peine d'installer le nouveau Bahco Silent!
En vente chez les installateurs.

Représentation générale
Walter Widmann SA
Löwenstrasse 20, Zurich 1
Téléphone (051) 27 39 96

ment par des mesures dans le domaine de la construction. Il sied de faire remarquer aussi qu'il ne serait pas possible de toute façon d'assurer le financement de tous les projets annoncés du fait de la contraction du marché de l'argent et des capitaux, qu'elle soit due à des éléments autorégulateurs ou aux effets de l'arrêté fédéral concernant la lutte contre le renchérissement par des mesures dans le domaine du marché de l'argent et des capitaux et dans celui du crédit.

Le délégué aux possibilités de travail.

Renseignements commerciaux

Conditionner l'air signifie: en été, *raffaicher – deshumidifier – ventiler – filtrer l'air – amener de l'air pur – évacuer l'air vicié* – en hiver, *préchauffer l'air avant qu'il pénètre dans le local*. Réglage automatique de la température ambiante par un thermostat.

AIRWELL est étudié et conçu spécialement pour l'Europe – Une gamme étendue de modèles – *La plus forte production européenne*.

AIRWELL, utilisé dans les cinq parties du monde, et sous tous les climats, est le seul à posséder *12 avantages* qui lui donnent ces 3 qualités conjuguées:

- *Silence*: grâce à ses faibles vitesses de rotation des ventilateurs
- *Refroidissement maximum*: pour peu de consommation électrique
- *Rentabilité*: par son entretien pratiquement nul.

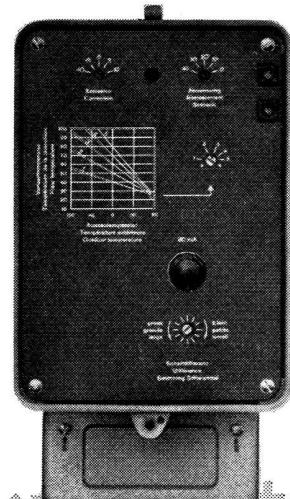
AIRWELL, grâce à ses grilles *orientables* de soufflage d'air, permet une *large diffusion* d'air dans la pièce en assurant un confort *agréable – reposant – hygiénique et garanti sans courant d'air*.

Un appareil vraiment complet – *entièrement automatique* – luxueux et sobre s'harmonisant parfaitement avec tous les locaux: *Appartements – Magasins – Hôtels – Bureaux – Usines – Hôpitaux et cliniques, etc.*

Agence pour la Suisse, démonstrations et documentation: HUBER, Ventilation – Air conditionné, rue des Pâquis 18, Genève, téléphone 32 20 50.

Equitherm

Equipements de réglage automatique des installations de chauffage



Le régulateur de chauffage «Equitherme Junior», équipé d'un amplificateur à transistor, convient surtout aux installations de chauffage à radiateurs de faible ou moyenne puissance

Il est livrable en deux exécutions:

Type ERT 0 1

Régulateur à deux positions pour la commande du brûleur à mazout

Type ERTJ 1

Régulateur progressif pour les installations de chauffage équipées d'une vanne mélangeuse à mouvement lent

catalogue D2a

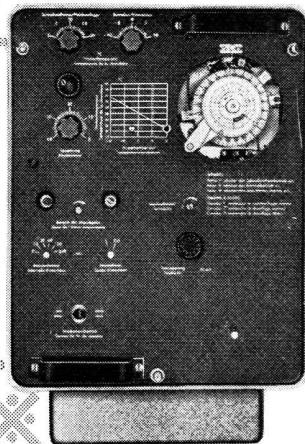
La clarté du diagramme de réglage permet d'adapter très facilement chaque équipement «Equitherme» au programme de chauffage désiré

Nos régulateurs de chauffage permettent de maintenir une température ambiante constante et de réduire les frais de combustible de 15-20 %

Horloge à contact et sélecteur sont encastrés dans le coffret de réglage électroniques «Equitherme»

L'équipement de réglage à deux positions ou à tout ou rien convient à toutes les installations de chauffage, à radiateurs, à rayonnement ou chauffage à distance

catalogue D2a



SAUTER

Fr. Sauter S.A., Bâle 16

Fabrique d'appareils électriques
Téléphone 061/32 44 55, Telex 62 260

Genève
Lausanne
Zurich
Berne
Saint-Gall
Lugano

Téléphone (022) 24 42 48
Téléphone (021) 24 30 33
Téléphone (051) 24 16 98
Téléphone (031) 3 31 55
Téléphone (071) 22 74 94
Téléphone (091) 3 47 87